



Mariage refus de transcription

Par **francine_old**, le **08/12/2007** à **14:32**

j'avais fait la publication des bans en vue mariage en france et aussi publié au cameroun ,avec mon futur mari nous sommes passer devant le consula de france a douala(cameroun)ensuite il nous on donner la capacité en mariage nous pensions que c'était ok donc nous,nous sommes marier,ensuite nous avons rapporter l'extrait d'acte de mariage au consula .nous dissons que nous avons fait tout le contraire sans attendre l'autorisation de nantes!! et k il allait transmettre notre dossier chose faite!!j'ai été interrogé a la police des frontières,et ensuite mon dossier et retourner a nantes (réponse par téléphone)le procureur a annoncer dans mon dossier SANS OBJET
a celui ou celle qui sais arriver sais arriver pouvez vous me dire si le mariage et annuler ou s'il faut qu'il reparte au cameroun au consula et repartir a zéro.